

FICHE CREEE

**Nom :** *Ragnon C.P.C.*  
**Prénoms :** *Henri Alphonse* Surnom :  
 N° de tirage dans le canton d *Heyrieux*

**ÉTAT CIVIL.**  
 Né le *8 Octobre 1880* à *Charantonnay* canton  
 d *Heyrieux* département d *Isère* résidant  
 à *Charantonnay* canton d *Heyrieux* département  
 d *Isère* profession *cultivateur*  
 fils d *Eugène Henri* et d *Jeanne Chotain* main tenants domiciliés  
 à *Charantonnay* canton d *Heyrieux* département d *Isère*

**Numéro matricule** du recrutement : *684*  
**Classe** de mobilisation : *1900*

**SIGNALEMENT.**  
 Cheveux *châtains*, sourcils *châtains*  
 yeux *châtains*, front *ordinaire*  
 nez *moyen*, bouche *ordinaire*  
 menton *ronde*, visage *ovale*  
 Taille : *1 m. 67* cent. Taille rectifiée : *1 m.*  
 MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1)   
 militaire (2)

**DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.**  
 (Indiquer la nature des dispenses.)  
*Bon*

Compris dans la *1*° partie de la liste du recrutement cantonal ( ° portion).

**DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.**  
 (Compagnies, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)  
*Incorporé le 11 Novembre 1901 N° M<sup>e</sup> 1342.*  
*Arrivé au Corps et dragons de 2<sup>e</sup> classe. Le dit jour détaché le*  
*même jour à l'escadre de Remonte de Coligny.*  
*Passé à l'annexe de Remonte de Taverny le 13 Avril 1904*  
*(ordre du C<sup>o</sup> Supérieur permanent des remonteurs du 13 Avril 1904)*  
*Monteur sous les drapeaux après le départ normal de la*  
*classe 1900 à laquelle il appartient du 30 septembre au 19 octobre*  
*1904, en raison des nécessités du service dans les annexes*  
*de Remonte où il était détaché*  
*en congé le 30 octobre 1904*  
*Certificat de bonne conduite : accordé*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3) :

Dans l'armée active. *19<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Dragons*

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *14<sup>e</sup> Escad<sup>r</sup> du Train  
4<sup>e</sup> Rég<sup>t</sup> de Génie*

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. *AFFECTATIONS  
d'après-guerre.  
1<sup>er</sup> rég<sup>t</sup> du Génie  
sans affectation*

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1<sup>er</sup> Novembre 1904*

**(1) Rappels à l'activité par suite de la Mobilisation Générale**  
 du *1<sup>er</sup> Août 1914*, arrivé au corps le *13 Août 1914*  
 aux Armées N.N.E. le *22-1-1915*  
 le *31 Janvier 1915* en congé illimité de  
 mobilisation 2<sup>e</sup> échelon - N° *2005*  
 par le dépôt du *4<sup>e</sup> Génie*  
 de retour à *S<sup>t</sup> Georges d'Espéranche* affecté dans  
 les troupes au *4<sup>e</sup> Génie* sans affectation le *16-1-1917*  
 \* A accompli une 1<sup>re</sup> période d'exercices dans le *14<sup>e</sup> Escadron du Train*  
*des Eq. M<sup>e</sup>* du *18 Novembre au 18 Août 1907*  
 A accompli une 2<sup>e</sup> période d'exercices dans le *14<sup>e</sup> Escadron*  
*du Train* du *1<sup>er</sup> février au 20 février 1910*  
 Passé dans l'armée territoriale le

**LOCALITES SUCCESSIVES HABITEES**  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de régions.

**(6) Cote au 1<sup>er</sup> du Rég<sup>t</sup> 2<sup>e</sup> / 0 - du 16 Janvier 1918 - chef de Par. C. L.**  
*Titulaire de la 250<sup>e</sup> 2<sup>e</sup> / 1 (bis) - a depuis conducteur d'une*  
*voiture et d'un Tracteur exemplaires. A assuré quotidiennement*  
*dans la même responsabilité un service de transport dans une zone*  
*très dangereuse; s'est toujours fait remarquer par son attitude courageuse*  
*et son sang froid. Cote de guerre, étoile de bronze -*  
 A accompli une période d'exercices dans l'  
 du au  
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le  
 Libéré du service militaire le *40 Août 1921*

**ÉPOQUE**  
 à LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.
	<i>1<sup>er</sup> Novembre 1904</i>	<i>1<sup>er</sup> Novembre 1914</i>	<i>1<sup>er</sup> Novembre 1921</i>

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1880.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au dragoon.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourné.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

*Campagnes en Allemagne du 13 août 1914 au 30 janvier 1919*  
 dont : en terrain simple : *13 Août 1914  
21 Janvier 1915  
22 Janvier 1915  
30 Janvier 1919*  
 Armées N.N.E.